

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gobert, 1er octobre 1873](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gobert, 1er octobre 1873

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er octobre 1873](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Gobert](#)

Lieu de destinationHôpital de La Salpêtrière, Paris

### Description

RésuméGodin demande à Gobert s'il est possible qu'une demoiselle de 53 ans habitant près de Guise, ayant vécu de son travail et souffrant d'une maladie de nerfs et d'un anévrisme, entre dans l'établissement qu'il dirige. Godin explique que son désir serait qu'elle abandonne ce qui lui reste d'économies à un établissement charitable qui voudrait la recevoir.

Notes

- Nom du destinataire et lieu de destination : l'index du registre de correspondance mentionne « Hôpital de La Salpêtrière Gobert Directeur »
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne ».

## Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Santé](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (33r, 34r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise, 1 Octobre 1879

Monsieur le Directeur,

Je vous serais obligé de me dire si  
une commission agée de 35 ans habitant  
une commune voisine de Guise  
pourrait obtenir son entrée dans  
l'établissement que vous avez l'honneur  
de diriger.

Cette commission jouit de l'estime  
et de la considération publiques, elle a  
travaillé pendant deux ans par son travail,  
non seulement depuis deux ans d'une  
manière constante et d'un ardeur  
qui ne s'est jamais relâchée par aucun  
autre moyen, mais en dépensant des écono-  
mies qu'elle a faites avec douleur la  
dernière année, elle a dépensé ce  
qu'elle a pu faire et elle a abandonné  
tout ce qu'elle a pu faire, car elle n'a aucune  
famille.

Son désir serait d'abandonner  
tout ce qui lui reste, c'est-à-dire une  
somme de mille francs, à un établis-  
sement charitable qui voudrait bien  
la recevoir.

Veuillez, Monsieur le Directeur,  
 me faire connaître si, dans ces condi-  
 tions, cette personne peut entrer à  
 l'asile de la Salpêtrière, ou, pour  
 le cas où un autre établissement  
 pourrait plutôt la recevoir, me  
 donner les indications nécessaires.

Agréé, je vous prie  
 Monsieur le Directeur, l'assurance  
 de ma parfaite considération.

Le Maire de Paris

G. de S.

Député de l'Alsace